



Conseillers en exercice	45
Présents	37
Nombre de pouvoirs	2
Votants	39

DELIBERATION du CONSEIL de la Communauté

N° 2026 – 018

Participation financière aux Syndicats Mixtes et organismes de regroupement

Séance du 26 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le 26 février à 18h30, les membres composant le Conseil de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la Passerelle Esplanade Charles de Gaulle, salle des conférences, au nombre de trente-sept sous la présidence de Valérie BERTIN, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 13 février 2026.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs

Stéphane DUCOURTIOUX ; Nadine HAGENBACH ; Jean-Pierre LANNET ; Thierry ROGER ; Mireille LEJUS ; Bernard ROUGIER ; Jacques MOUTARDE ; Isabelle DUGAUD ; Jean-Luc LEGER ; Michel GOMY ; Catherine DEBAENST ; Alexis TOURADE ; Didier TERNAT ; Alain DETOLLE ; Renée NICOUX ; Alain ROULET ; Marie-Hélène FOURNET ; Philippe ESTERELLAS ; Philippe COLLIN ; Benjamin SIMONS ; Marina BONIFAS ; Gérard SALVIAT (suppléant de Thierry LETELLIER) ; Laurent LHERITIER ; Evelyne CHABANT ; Laurence CHEVREUX ; Pierrette LEGROS ; Christian ARNAUD ; Evelyne PINLON ; Jean-Louis JOSLIN ; Roger FOUGERON ; Gérard AUMEUNIER ; Denis PRIOURET ; Monique DEPEIGE ; Didier MIOMANDRE ; Claude BIALOUX ; Valérie BERTIN et Jacques TOURNIER.

ETAIENT EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mesdames et Messieurs

Guy BRUNET à Pierrette LEGROS ; Serge DURAND à Alexis TOURADE.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mesdames et Messieurs

Céline COLLET-DUFAYS ; Annick BAUCULAT ; Philippe LEFAURE ; Nadine RAVET ; Jacques BŒUF ; Pascal MERIGOT.

REÇU EN PREFECTURE

le 04/03/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-023-200044014-20260226-2026_018-DE

Madame Valérie BERTIN présente le rapport suivant.

La Communauté fait partie de plusieurs organismes de regroupement dont les contributions sont obligatoires.

A l'heure du vote, ces montants n'ont pas été confirmés auprès de la collectivité, sauf pour le Conservatoire Emile Goué. Ces montants sont donc estimatifs, dans l'attente d'une notification définitive pour 2026. En fonctionnement, elles s'établissent comme suit :

	2025	2026
Syndicat mixte LA CITE DE LA TAPISSERIE	105 000,00 €	105 000,00 €
Syndicat mixte PAYS SUD CREUSOIS	40 292,34 €	40 292,34 €
Syndicat mixte LE LAC DE VASSIVIERE	37 230,00 €	37 230,00 €
Syndicat mixte DORSAL	20 595,51 €	20 595,51 €
Syndicat mixte CONSERVATOIRE EMILE GOUE	15 882,41 €	16 337,00 €
Syndicat mixte PNR DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN	9 598,40 €	9 598,40 €
Syndicat mixte EVOLIS	2 000,00 €	2 000,00 €
	230 598,66 €	231 053,25 €

Les montants définitifs devront être validés lors d'une prochaine séance.

	2025	2026
Syndicat MIXTE AMENAGEMENT DU BASSIN VOUEIZE	643,50 €	700,00 €

La participation au Syndicat Mixte d'Aménagement de la Voueize a été intégrée à hauteur de 700 € au budget annexe GEMAPI. Cependant le montant définitif n'a pas été notifié et sera donc validé lors d'une prochaine séance.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 39

Adopté à l'unanimité

Le CONSEIL de la Communauté, après avoir entendu l'exposé qui précède et délibéré à l'unanimité, décide :

- **DE VALIDER** les contributions obligatoires prévisionnelles aux organismes de regroupement telles que présentées.

Ainsi fait et délibéré le 26 février 2026 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'État le
PUBLIEE le

Valérie BERTIN,
Présidente

